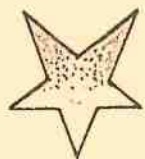
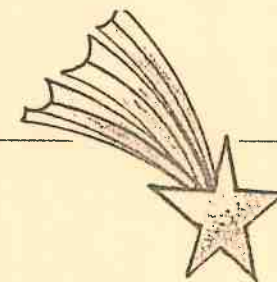




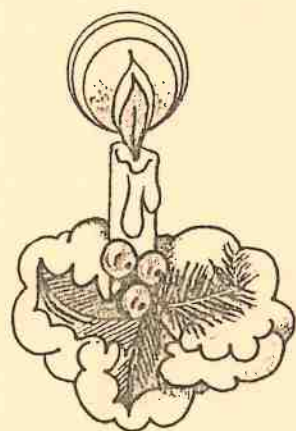
GRATTEPANCHE



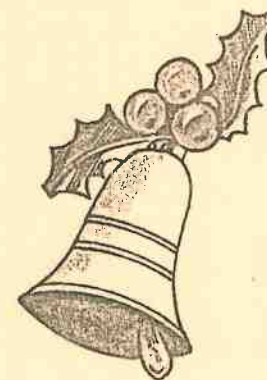
LE CONSEIL MUNICIPAL

VOUS PRESENTE

SES MEILLEURS VŒUX



DECEMBRE 1996 - N° 25



Le mot du Maire

Il est coutume, au terme de chaque année, que le Maire s'adresse à toutes et à tous pour formuler des vœux et faire le bilan.

Je souhaite à tous les nouveaux habitants une insertion et une intégration parfaite dans notre village.

Je rappelle que l'équipe municipale se tient à leur disposition et que nos associations sont aussi prêtes à les accueillir.

Je souhaite à tous les aînés qu'ils ne se sentent pas trop seuls surtout à l'approche des fêtes de fin d'année et particulièrement pour Noël.

Nous perpétuerons le traditionnel repas des aînés et cadeau de Noël en signe d'amitié.

Cette année a vu naître de nouvelles initiatives, de nouvelles actions, de nouveaux travaux et l'année qui commence verra la mise en place de nouveaux projets communaux et intercommunaux.

Je rappelle que mon objectif principal est de satisfaire globalement mes administrés par des réalisations d'intérêt général et aussi, de veiller à la sécurité de tous.

En espérant que 1997 sera une année plus clémente pour notre commune, je vous présente mes meilleurs vœux pour vous et les vôtres. Vœux de santé, de bonheur, de réussite et de satisfaction.

BONNE ANNEE à tous ... !

Jean-Erick DECROIX

Les travaux réalisés

EGLISE

Les travaux de rénovation intérieure ont commencé le 16 Novembre 95 et se sont achevés le 30 Avril 96, ils ont duré globalement 5 mois $\frac{1}{2}$.

La réfection des murs, des poutres, des bancs a été effectuée par les techniciens et ouvriers de l'Association du Canton de Boves pour l'Insertion (A.C.B.I.).

La restauration des statuettes et des cadres a été effectuée par les membres bénévoles de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement Grattepanchois (A.S.P.E.G.).

La rénovation de l'autel a été financée par l'Association « Familles Rurales » de Grattepanche (A.F.R.).

Durant toute la durée de ces travaux, un échafaudage a été loué à l'Association des Castors de la Somme pour la modique somme de 2.112,00 F.

Tous les matériaux et matériels mis à disposition ont été financés par la commune et leur montant s'élève à 23.300,00 F.

CHEMIN DE L'ECOLE

Les travaux d'éclairage du chemin de l'école ont été réalisés au mois d'octobre. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise CEGELEC et leur coût s'élève à 25.000,00 F. Une subvention de 6.244,00 F. a été allouée par le Conseil Général de la Somme, une aide financière de 7.284,00 F. a été attribuée par le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale de la Région

du Sud Amiens (S.I.E.R.), le reste est à la charge de la commune avec récupération de la TVA.

BARRIERES

Des barrières ont été posées aux extrémités du chemin de l'école pour empêcher les enfants et adolescents qui empruntent ce chemin à vélo de sortir à toute vitesse sans précaution et sans visibilité sur les rues de l'Eglise et du Haut.

Une barrière a été posée devant la boîte aux lettres pour empêcher les voitures de stationner devant celle-ci afin d'en faciliter l'accès aux habitants et au facteur.

CARRIERE A VEGETAUX

Une carrière à végétaux a été créée au mois d'août sur le Chemin Rural dit de Saint Nicolas (chemin à côté de la mare) afin que l'employé communal et les habitants puissent y déposer leur herbe de tonte ainsi que leurs branches d'élagage.

Cet aménagement a été réalisé par l'entreprise VASSEUR et son coût s'élève à 7.000,00 F.

Conseils: Si vous allez à ce dépôt avec une voiture et une remorque, nous vous conseillons d'aller tourner au bout du chemin, puis de remonter et de reculer dans la carrière.

Nous vous recommandons de bien déposer tous vos végétaux au fond de cette carrière afin de ne pas bloquer l'entrée et de ce fait l'accès.

Nous comptons sur votre habituel civisme pour que vous y déposiez que des végétaux et rien d'autres ...

ECOLE

Durant les grandes vacances scolaires, la dalle de vidange de la fosse de l'école a été rendue inaccessible aux enfants, étanche aux odeurs et les cuvettes ont été adaptées à la morphologie des enfants. Ces travaux ont été confiés aux entreprises VILLAIN et leurs coûts s'élèvent à 7.236,00 F.

Durant cette même période, l'école a été équipée de l'eau chaude. L'installation du chauffe-eau a été confiée aux établissements DEMOLLIEN et le coût de cet équipement s'élève à 4.560,00 F.

CARREFOUR

Les travaux de reprofilage du carrefour de la rue de Saint Sauflieu ont été réalisés au mois de septembre.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise LECAT et pris en charge en totalité par le SIVOM du canton de Boves auquel nous versons des cotisations. Le coût des travaux s'est élevé à 16.500,00 F.

LIAISON SAINS / GRATTEPANCHE

Comme il était prévu, un enduit d'usure à l'année N+1 a été réalisé sur la liaison Sains / Grattepanche par l'entreprise COLAS. Le coût de cet enduit, à la charge du SIVOM du canton de Boves et sous la maîtrise de la DDE, s'est élevé à 260.000,00 F.

SOUTERRAINS

Les travaux de fermeture de la cavité souterraine dont l'entrée se situe actuellement sur la propriété de M. et Mme NAVARRE André ont été réalisés par l'Entreprise VASSEUR durant le mois d'août.

Ces travaux ont été pris en charge par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie qui loue pour le franc symbolique l'entrée de cette cavité à M. et Mme NAVARRE André. Lorsque l'accès sera convenablement et suffisamment déblayé, des visites seront organisées par le Conservatoire pour l'ensemble des habitants sous la conduite de spécialistes.

SALLE DES FETES

La salle des fêtes a été équipée au mois de Juin d'un limiteur visuel de niveau sonore afin de réduire les nuisances sonores causées par l'utilisation de la salle vis à vis des riverains.

L'installation de ce système a été effectuée par nos propres soins. Le coût de ce dispositif s'élève à 6.813,00 F.

La salle a été également équipée d'un petit congélateur à 1.950,00 F., de 60 nouvelles chaises pour 9.300,00 F. et d'un service complet de vaisselle avec couverts et accessoires pour 72 personnes à 13.276,00 F.

Les travaux en cours

REMEMBREMENT

Les opérations de remembrement suivent leurs cours. Les réunions de travail de la sous-commission, les réunions de décision de la commission et les enquêtes publiques se succèdent régulièrement.

Calendrier:

12 Jan 96 : Renouvellement de la commission
15 Jan 96 : Enquête sur le périmètre
09 Fév 96 : Etude des réclamations (sous-commission)
03 Avr 96 : Avis sur les observations (commission)
17 Avr 96 : Classement des Terres (sous-commission)
28 Mai 96 : Classement des Terres (commission)
28 Juin 96 : Enquête sur le classement
16 Juil 96 : Etude des réclamations (sous-commission)
01 Aou 96 : Jugement des réclamations (commission)
27 Aou 96 : Etude du réseau de chemins (sous-commission)
17 Oct 96 : Avant projet de remembrement (exploitants)
28 Oct 96 : Avant projet de travaux connexes (sous-comm.)
12 Nov 96 : Enquête sur l'avant projet
04 Déc 96 : Etude des réclamations (sous-commission)

Les projets à courts termes

CONTENEURS A PAPIERS/CARTONS

Dès l'année prochaine, notre village sera équipé d'un conteneur à papiers/cartons. Ce service est pris en charge par la Communauté de Communes du Sud Amiénois dont nous dépendons.

A ce jour, le choix de l'emplacement des futurs conteneurs reste à définir.

SENS DE CIRCULATION

Un projet de modification du sens de circulation de la rue du Haut, de la rue d'Amiens et de la rue de Saint Sauflieu est à l'étude.

Cette modification sécurisera la sortie des véhicules sur la rue Principale qui s'effectue actuellement sans visibilité.

Les projets à moyens et longs termes

Des travaux de Voirie (bordurage, goudronnage, canalisation et assainissement d'eaux pluviales) ont été programmés pour certains à la charge du SIVOM du canton de Boves et pour d'autres à la charge de la commune.

Sont actuellement inscrits au SIVOM :

- Virage rue d'Oresmaux : 50.000,00 F.
- Rue d'Estrées : 81.000,00 F.
- Rue du Haut : 126.000,00 F.
- Rue de St. Sauflieu : 135.000,00 F.
- Rue d'Oresmaux : 210.000,00 F.
- Rue de l'église : (en cours de chiffrage)

Sera à la charge de la Commune :

- Plan topographique de la rue du Haut : 12.000,00 F.
- Acquisitions foncières pour l'élargissement de la rue d'Oresmaux.
- Réalisation d'un puit fultrant ou drainant pour recevoir les eaux pluviales de la rue de St. Sauflieu.
- Réalisation d'une servitude pour l'évacuation des eaux pluviales de la rue de l'église : 70.000,00 F.

Information importante

DENEIGEMENT

Au cours des 2 jours de neige du 20 et 21 Février 96, nous avons ordonné à l'entreprise VASSEUR d'effectuer des interventions de déneigement sur les voies communales et sur la départementale Rumigny/Grattepanche afin de dégager les habitants de Grattepanche qui étaient bloqués dans la neige sur le trajet du retour à leur domicile **durant** ces deux soirées. Le montant du déneigement s'est élevé à 2.665,00 F.

Nous avons sollicité les services de la DDE pour récupérer le coût des travaux de déneigement de la départementale.

Celle-ci nous a répondu négativement.

Une aide financière de 392,00 F. nous a été allouée par le Conseil Général de la Somme.

La commune a donc dû supporter le reste du coût total de ce déneigement.

A l'avenir, par période de neige, nous vous recommanderons de ne pas emprunter la route de Rumigny car nous ne la déneigerons plus. Nous vous conseillons de prendre la voie Grattepanche/Sains en Amiénois qui sera dégagée par nos propres soins (attention aux fossés !!!).

Bien entendu, le problème reste entier pour dégager M. et Mme GAFFET de l'école de chasse de Grattepanche.

Le Budget 1996 et sa réactualisation

Parmi les comptes-rendus des nombreuses réunions du Conseil Municipal qui se sont déroulées en 1996, vous trouverez ci-dessous des extraits concernant les finances locales.

1. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Les Conseillers ont décidé de modifier les taux appliqués en 1995.

TAXES	%1994	%1995	%1996
Habitation	17,00	15,00	14,00
Foncier bâti	16,61	16,00	16,00
Foncier non bâti	40,99	38,00	38,00
Professionnelle	9,20	9,20	9,20

2. COMPTE ADMINISTRATIF 1995

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	676 627 F.	Recettes	263 692 F.
Dépenses	621 049 F.	Dépenses	215 376 F.
Excédent	55 578 F.	Excédent	48 314 F.

3. BUDGET PRIMITIF 1996

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général	140 500 F.
Charges de personnel	126 200 F.
Autres charges de gestion courante	288 600 F.
Charges financières	32 000 F.
Charges exceptionnelles	/
Virement sur la section d'investissement	93 277 F.
TOTAL	680 877 F.

RECETTES

Impôts et taxes	323 284 F.
Dotations, subventions et participations	279 193 F.
Autres produits de gestion courante	40 000 F.
Produits exceptionnels	8 400 F.
Atténuation de charges	30 000 F.
TOTAL	680 877 F.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Immobilisations corporelles	8 719 F.
Immobilisations en cours	478 200 F.
Emprunts et dettes assimilées	115 886 F.
TOTAL	602 805 F.

RECETTES

Subventions	138 528 F.
Emprunts et dettes assimilées	270 000 F.
Dotations, fonds et réserves	101 000 F.
Virement de la section de fonctionnement	93 277 F.
TOTAL	680 877 F.

Les programmes d'investissement suivants ont été prévus au Budget Primitif.

- Matériel pour la Salle des Fêtes	5 060 F.
- Aménagement de l'église	11 000 F.
- Aménagement de la mare	180 900 F.
- Eclairage du chemin de l'école	25 000 F.
- Panneaux de signalisation	15 400 F.
- Pose d'un chauffe-eau à l'école	5 000 F.

4. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1996

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général	8 000 F.
Charges de personnel	1 000 F.
Autres charges de gestion courante	/
Charges financières	/
Charges exceptionnelles	5 012 F.
Virement sur la section d'investissement	54 123 F.
TOTAL	68 135 F.

RECETTES

Impôts et taxes	/
Dotations, subventions et participations	12 557 F.
Autres produits de gestion courante	/
Produits exceptionnels	/
Atténuation de charges	/
Excédent de fonctionnement reporté	55 123 F.
TOTAL	68 135 F.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Immobilisations corporelles	39 637 F.
Immobilisations en cours	62 800 F.
Emprunts et dettes assimilées	/
TOTAL	102 437 F.

RECETTES

Excédent d'investissement reporté	48 314 F.
Subventions	/
Emprunts et dettes assimilées	/
Dotations, fonds et réserves	/
Virement de la section de fonctionnement	54 123 F.
TOTAL	102 437 F.

Les programmes d'investissement suivants ont été prévus au Budget Supplémentaire.

- Aménagement de la Salle des Fêtes	4 100 F.
- Plantations	5 000 F.
- Matériel pour la Salle des Fêtes	11 400 F.
- Aménagement de la place de l'église	5 000 F.
- Outillage divers	6 500 F.
- Acquisition de la Salle Communale	11 000 F.
- Aménagement de l'église	62 018 F.
- Réparation de la toiture de la mairie	7 000 F.
- Aménagement du hangar communal	6 000 F.

Le Courrier Picard

Grattepanche : l'église rénovée



Auteurs et artisans de la restauration se sont réunis dans le chœur de l'église.

SYNDICAT SCOLAIRE DE GRATTEPANCHE - RUMIGNY - HEBECOURT

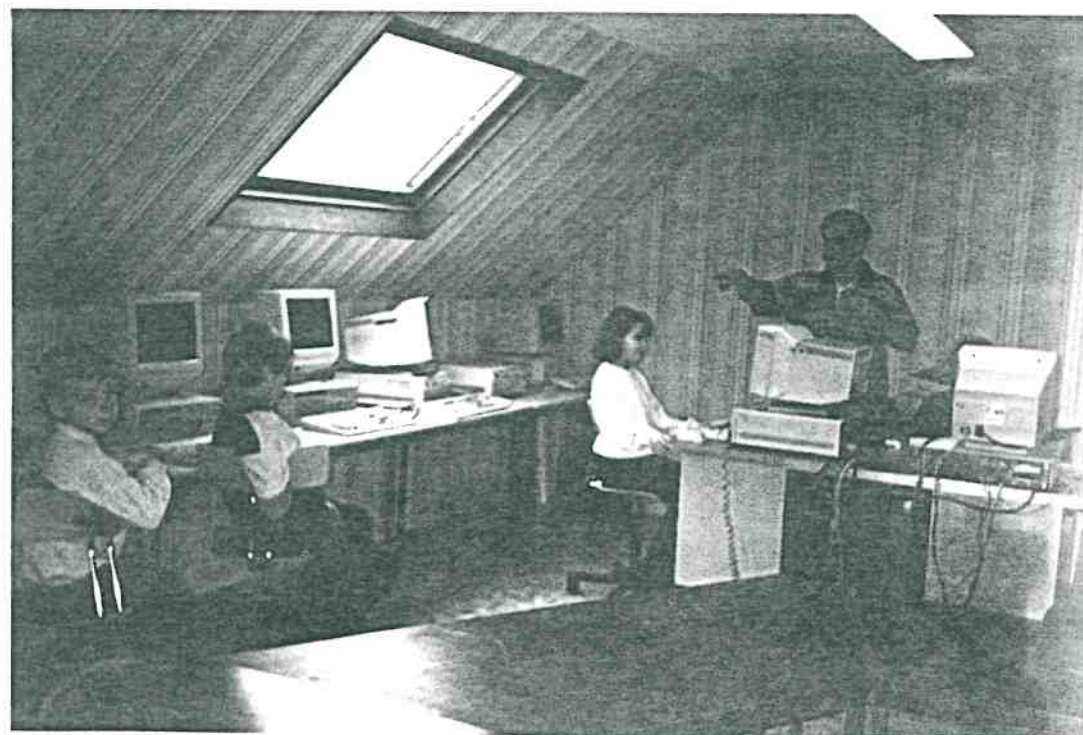
LE MOT DU PRÉSIDENT

Grâce au Regroupement Pédagogique, notre école a pu être sauvegardée.

26 petits Grattepanchois fréquentent nos écoles et évoluent ainsi dans un environnement favorable et ce, en toute sécurité.

Si, pour des raisons pratiques, certains parents inscrivent leurs enfants dans des écoles d'autres communes, j'insisterai néanmoins sur le fait qu'une scolarité effectuée sur le lieu de résidence apporte à un enfant un bagage de souvenirs qu'il ne peut trouver ailleurs; notamment la connaissance de son village ainsi que les liens noués avec les copains qui perdureront jusqu'à l'âge adulte.

Les membres du Comité Syndical et du personnel sont tous motivés pour permettre à nos enfants de vivre pleinement leur scolarité primaire.



Grâce à la dotation en matériel bureautique du Lycée Edouard Gand et de la Caisse d'Epargne, nous avons pu mettre en place un site informatique dans la Salle de Réunions de la Mairie de Grattepanche.

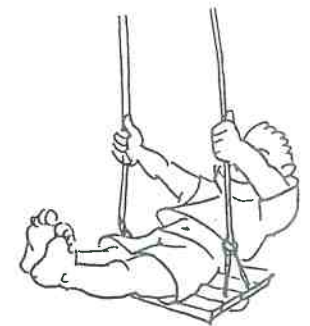
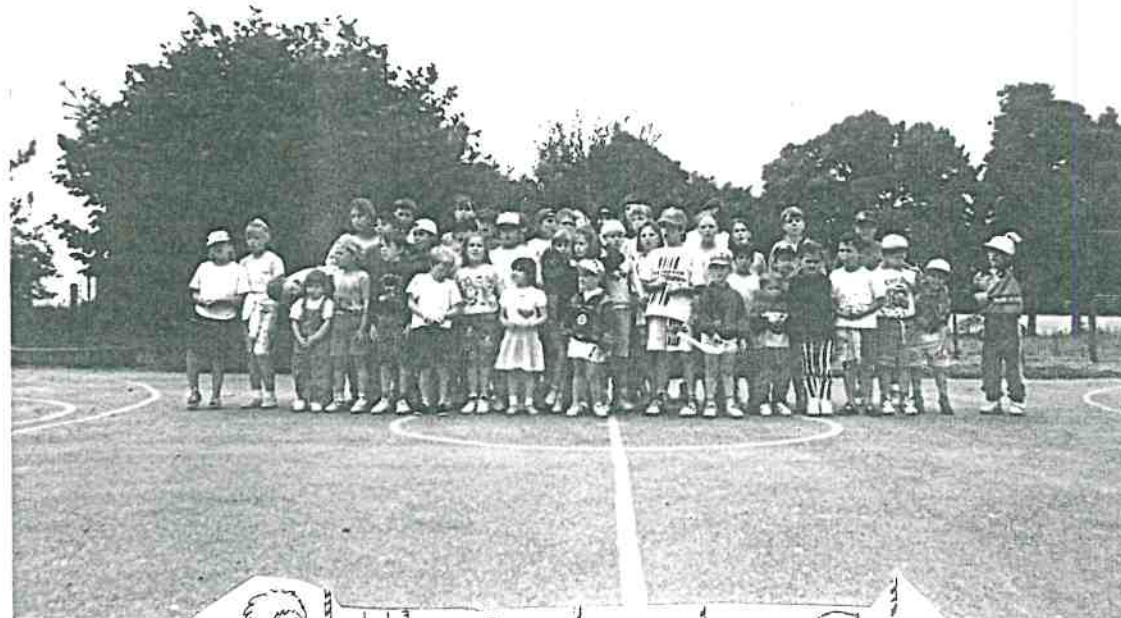
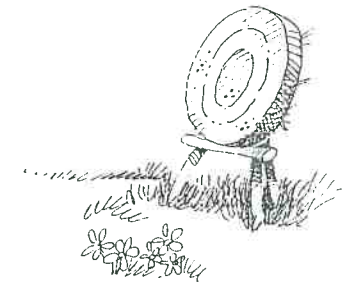
Pour 1997, je vous adresse mes meilleurs vœux.

Maurice NAVARRE

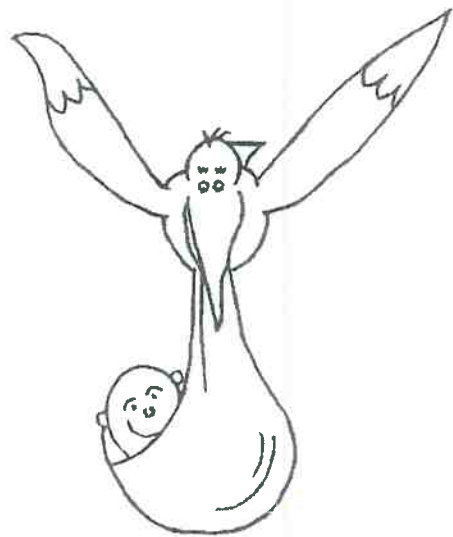
SYNDICAT SCOLAIRE DE GRATTEPANCHE - RUMIGNY - HEBECOURT

LE CENTRE AERE

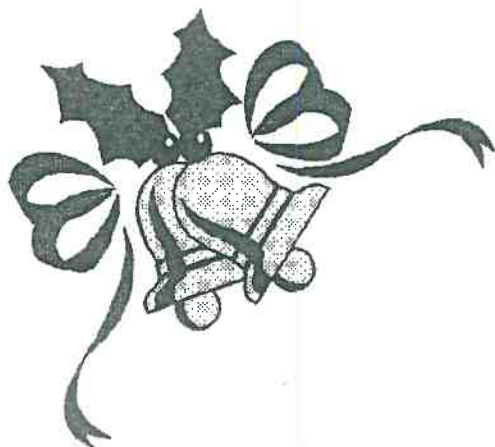
Le Centre Aéré 1996, sous la direction de Madame ROUSSELLE Françoise, a accueilli, en juillet, 67 enfants dont 15 Grattepanchois. Ils ont pu profiter des baignades à la base nautique de Saint-Leu d'Esserent où le campement était installé, des sorties aux grottes de Naours, à Guizancourt, à Bagatelle et de bien d'autres activités...



LA VIE DE LA COMMUNE



- PARREZ Vicky 05/03/1996
- SENE Emmanuelle 28/03/1996
- DEBREU Amandine 13/06/1996
- MASSET Vincent 25/10/1996

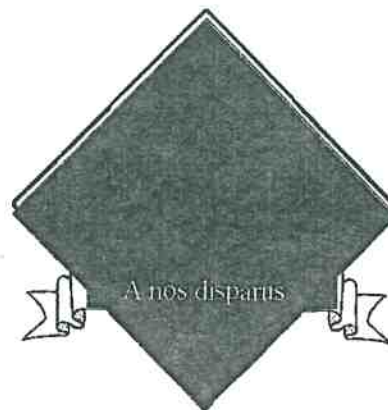


- JABELIN Sylvain & NAVARRE Nathalie
le 21/09/1996



LES PERMIS DE CONSTRUIRE

- | | |
|-------------------------|-------------------------------|
| - CREDEVILLE - BERTIN | Construction d'une habitation |
| - BRUXELLE Bruno | Construction d'un garage |
| - MORCHAIN Frédéric | Construction d'une habitation |
| - TOMEZAK Jean-Marc | Construction d'une habitation |
| - BOURNAZEL Jean-Claude | Construction d'une habitation |



TRANCHARD Maxime
10/10/1996 à Grattepanche

BAUDUIN Lydie
28/11/1996 à Amiens

ASPEG

(Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement Grattepanchois)

Président: HANIN J.C - Secrétaire: LE FLOT Nicole - Trésorier: BELZAT Paul

Environnement, Patrimoine, à priori ces deux mots devraient intéresser la grande majorité d'entre nous et pourtant nous n'étions que 4 familles à assister à la dernière réunion de l'association.

Dans le dernier bulletin municipal nous avons rappelé tout ce qu'avait fait notre association depuis quelques années et sollicité l'adhésion d'un plus grand nombre. Néanmoins, les problèmes d'environnement subsistent, il y a toujours à faire en ce domaine.

Bien que peu nombreux ce 5 novembre nous avons cependant décidé:

- De continuer à sauvegarder notre église. Si les travaux les plus urgents et les plus importants ont été réalisés, il reste cependant quelques interventions souhaitables: achat d'une serrure, réparation du système de fermeture de la grande porte, réalisation d'un plan incliné devant la marche dans l'allée centrale, restauration du vitrail représentant Sainte Julitte et de la bannière.
- D'organiser à destination des enfants du regroupement pédagogique un diaporama consacré à la vie des chauves souris (suite à la fermeture des souterrains de Grattepanche) et à l'environnement. Cette réunion animée par Monsieur Samuel DUBIE du conservatoire des sites naturels de Picardie s'est déroulée le vendredi 15 novembre.

Les élèves de Madame BARREAU et de Monsieur GOURGUECHON avaient préalablement travaillé sur ces sujets et ils ont posé de nombreuses questions.

- D'organiser deux soirées destinées à l'ensemble des Grattepanchois; l'une sur la fermeture des souterrains et la protection des chauves souris, l'autre sur la sauvegarde des larris (La faune, la flore, la gestion...etc.) avec des intervenants du conservatoire des sites de Picardie et de la société Linnéenne. Ces soirées auront lieu au cours du 1^{er} trimestre 1997.

- D'organiser une visite des souterrains (après dégagement de l'entrée) pour les volontaires.

Enfin, les membres de l'association regrettent l'ouverture de la décharge communale dans le chemin de Saint Nicolas. Cette décharge porte gravement atteinte au paysage de notre village, à la faune et à la flore de ce site particulier, ainsi qu'à la sécurité des promeneurs. Il est donc demandé à Monsieur le Maire de faire effectuer les travaux nécessaires pour réparer ce préjudice.

Grattepanche : des écoliers et des chauves-souris

L'Association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement grattepanchois (A.S.P.E.G.) a réuni les élèves de C.E.1, C.E.2, C.M.1 et C.M.2 du regroupement scolaire de Grattepanche, Rumigny et Hébécourt, dans la salle polyvalente de Grattepanche pour un exposé sur les chauves-souris.

Les élèves de Mme Barreau et de M. Gourguechon ont beaucoup appris sur ces mammifères volants. L'intervenant, Samuel Dubie, du conservatoire des sites naturels de Picardie, est un spécialiste en la matière. Grands rhinolophes, pipistrelle, grand murin, sérotine, murin de daubenton, noctule et autres variétés ont ainsi été révélées aux jeunes des trois communes.

La chauve-souris à long-temps fait l'objet de superstitions et de croyances. Cepen-



Les jeunes sont passionnés par le sujet présenté.

dant, elles ne s'accrochent pas dans les cheveux des femmes, ne mordent pas au cou pour sucer le sang et ne portent pas malheur. Ces destructeurs d'insectes allaitent chaque année un seul petit et la suppression de l'accès à leurs gîtes habituels, les produits toxiques utilisés pour le traitement des charpentes, l'usage de pesticides,

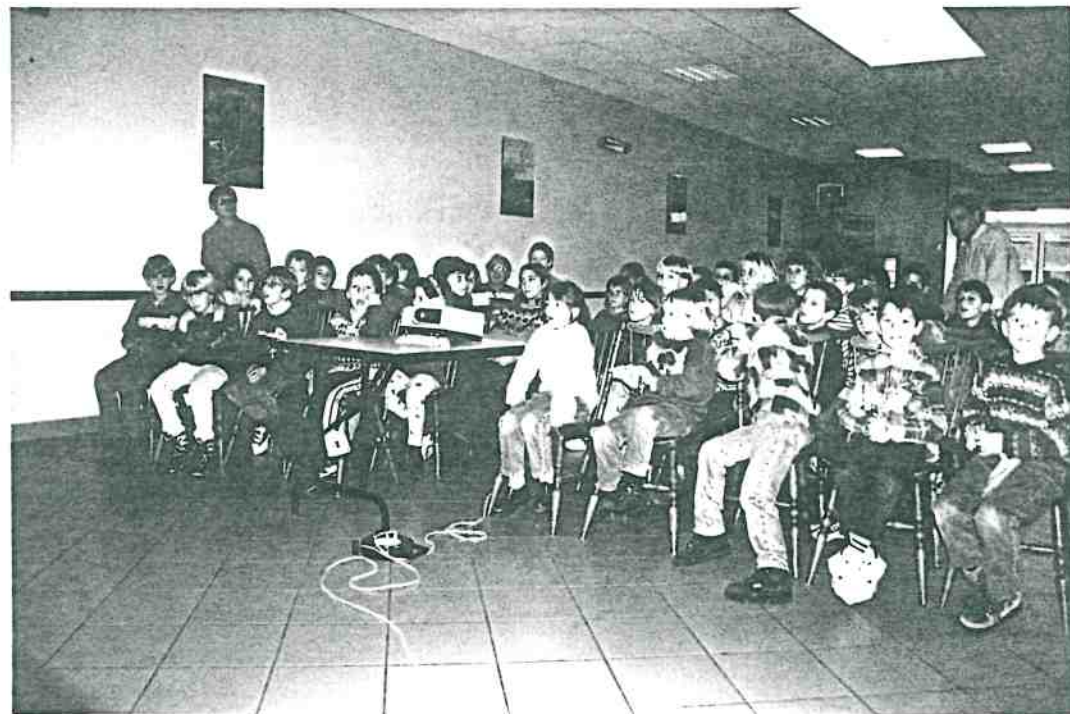
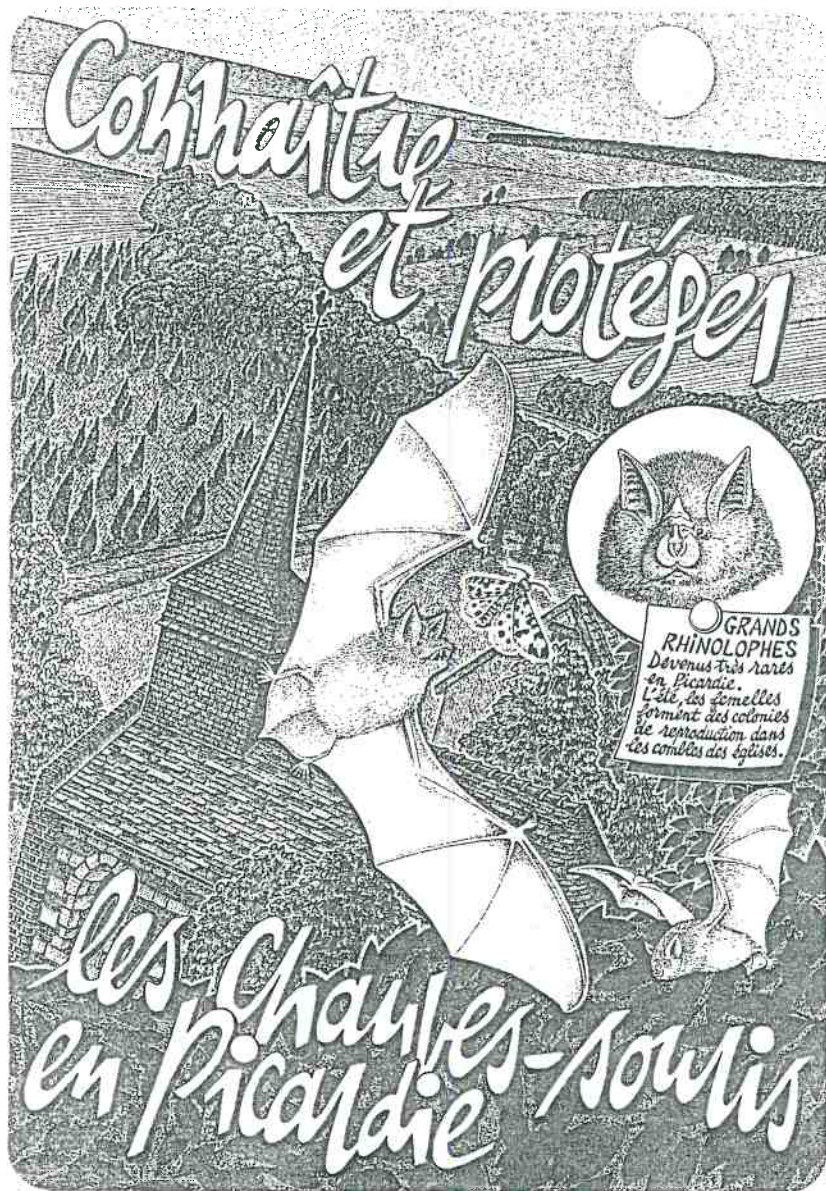
la destruction des ruines, l'abattage des haies et des arbres creux ont fortement contribué à la disparition de l'espèce.

Grattepanche possède des grottes naturelles et les a aménagées pour l'hibernation de ces petits animaux, qui, il faut le rappeler, font partie des espèces protégées.

Si vous souhaitez nous rejoindre au sein de notre association veuillez retourner votre inscription dans la boîte aux lettres de la mairie.

Nom et Prénoms:

Je désire être invité(e) à la prochaine réunion de l'ASPEG



Les chauves-souris

Le vendredi 15 novembre, la classe de CM.1 - CM.2 est venue à Grattepanche dans la Salle des fêtes. Un employé du Conservatoire des sites naturels de Picardie, Monsieur DUBIE Samuel, a fait un exposé. Il nous a expliqué comment vivent les chauves-souris. Il nous a commenté des diapositives. A la fin, il a distribué une plaquette concernant le sujet.

Plus tard, en classe, nous avons fait une leçon avec notre maître. Tout le monde a été très intéressé.

Samara

Le 1^{er} octobre 1996, les classes de CP et de CE se sont rendues à La Plausée - Birancourt sur le domaine de Samara. Merci au Syndicat scolaire de nous avoir prêté le bus! Malgré une pluie fine le matin, nous avons parcouru les allées de l'arboretum, nous nous sommes intéressés au coin des abeilles et nous avons posé des questions sur le marais et son observatoire. Le déjeuner fut le bienvenu.

L'après-midi, notre classe a été très intéressée par les maisons préhistoriques reconstituées. Le pavillon des expositions renfermaient des "trésors" qui nous ont étonnés. Nous avons appris comment faire du feu avec une pierre et de l'amadou. Nous avons pris en main des silex taillés, des pelles en os, des armes en bronze des casques, des boucliers... Il faudra qu'on y retourne cet été!...



La piscine

Tous les mardis matin, le bus nous emmène à la piscine. Quand nous sommes arrivés, nous nous déshabillons dans des cabines.

Puis, nous prenons une douche et nous allons dans l'eau. Le maître explique les exercices que l'on va faire pendant la séance. Au début, on fait des jeux. Hélène nous apprend à nager. Parfois, c'est Laurence. On saute parfois du plongoir dans le grand bassin.



Quand nous avons fini les exercices, nous reprenons une bonne douche bien chaude et nous allons dans les cabines pour nous rhabiller.



On sort dans le hall pour manger notre goûter. On remonte dans le bus pour rentrer à l'école, en attendant avec impatience la prochaine séance...



Atelier Electronique

Fabrice et moi, on fait un sablier électronique. Il faut trois fers à souder, des électrodes et bien d'autres choses. On est 6 dans notre groupe.

C'est tous les samedis matin.

Benjamin A.

Atelier Peinture sur tissu

Dans mon groupe, il y a Gaëlle, Hélène, Simon, Benoît, Anne-Lise, Gwendoline et moi. On dessine sur des tabliers et des sacs ainsi que sur des casquettes. On fait aussi des fleurs, des dauphins et des coeurs. C'est Anne-Marie qui s'occupe de cet atelier.

Vanessa N.

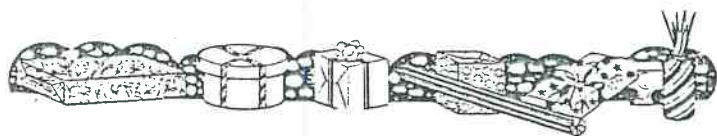




L'Arbre de Noël

organisé par

L'Association Familles Rurales

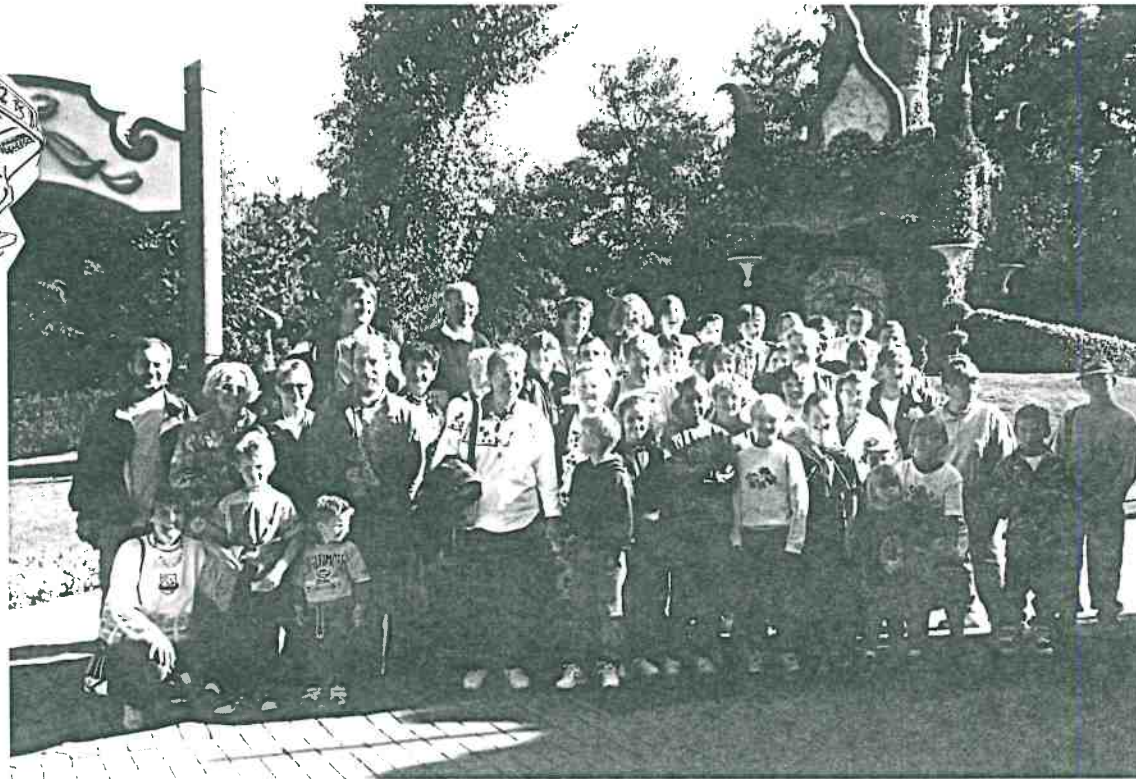


7 Décembre 1996



VOYAGE COMMUNAL A BELLEWAERDE

50 de nos villageois se sont rendus le 1er septembre 1996 au Parc d'attractions de Bellewaerde.



Les plus téméraires ont pu goûter aux sensations provoquées par le plus haut « splash » d'Europe et par les descentes de rivière époustouflantes.

Les plus sages se sont promenés dans le parc de 54 hectares doté d'une flore de toute beauté et d'un zoo très intéressant.



Départ en retraite



Le samedi 28 septembre, une soirée a été organisée à Salouël en l'honneur de Madame Blin, à l'occasion de son départ en retraite.

21 de ses anciens élèves grattepanchois, ainsi que quelques parents, sont venus lui témoigner leur reconnaissance et leur sympathie.

Monsieur Buguet René, qui l'a accueillie en tant que maire en 1960, a prononcé un discours d'où émanait une certaine émotion.

Madame Blin a enseigné à Grattepanche durant dix années au cours desquelles elle a participé grandement à la vie communale et associative. Nous lui souhaitons une paisible et longue retraite, amplement méritée.



Chacun et chacune sont venus, à tour de rôle, échanger des souvenirs avec les deux maîtresses d'école.



Le Courrier
Samedi 28 septembre 1990



Salouël : la soirée des bons souvenirs

Pour Mme Blin, directrice d'école et Mme Coudun, institutrice à Salouël, la soirée de samedi a été la soirée des bons souvenirs, leurs anciens élèves avaient décidé d'organiser une soirée en leur honneur, à l'occasion de leur départ en retraite, de tous les coins de la France, là où ils se trouvent maintenant, les anciens élèves ont afflué, afin de témoigner de la reconnaissance et de l'amitié qu'ils éprouvent à l'égard de leurs anciennes maîtresses d'école. Chacun et chacune, sans oublier les parents des anciens élèves, sont venus

échanger des souvenirs avec celles à qui ils devaient tant. Les anciens élèves de Mme Blin de Grattepanche, par exemple, s'étaient déplacés en nombre pour la circonstance, les deux héroïnes du jour, tenues dans le secret le plus complet de l'organisation de la soirée, ont eu beaucoup de peine à surmonter leur émotion. Outre les cadeaux qui leurs étaient offerts, vidéo, souvenirs divers, repas agréable, danse, l'amitié et l'estime ont été au rendez-vous, de quoi tourner l'esprit des plus forts.

Inscription sur la liste électorale 1997

L'inscription sur la liste électorale est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins. Pour pouvoir voter à partir de mars 1997, la date limite d'inscription est le 31 décembre 1996.

Sont électeurs tous les Français et Françaises majeurs (Plus de 18 ans), jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la Loi.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Il suffit:

- ⇒ Soit de se présenter personnellement à la mairie.
- ⇒ Soit de formuler sa demande par correspondance, sous pli recommandé)
- ⇒ Soit de donner un pouvoir écrit à un tiers (mandataire) qui procédera aux formalités d'inscription auprès de la mairie.

Ces formalités s'imposent:

- Si vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale.
- Si vous allez atteindre l'âge de 18 ans avant le 28 février 1997.
- Si vous avez déménagé, car l'inscription n'est pas automatique. En outre, la mairie de votre ancienne résidence peut vous avoir radier de sa liste électorale.

Faites sans tarder cette démarche simple pour être sûr de pouvoir voter en 1997.

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Il faut présenter des pièces établissant votre identité et votre attache avec la Commune.

1. L'identité est prouvée par l'une des pièces suivantes:

- ⇒ La carte nationale d'identité.
- ⇒ Le livret de famille ou une fiche d'état-civil.
- ⇒ Un passeport.
- ⇒ Le livret militaire ou la carte de service national.

2. L'attache avec la circonscription du bureau de vote est prouvée par:

- ⇒ Soit une preuve de domicile ou de résidence: quittance de loyer, facture d'électricité, certificat de domicile.
- ⇒ Soit par un certificat du percepteur établissant la qualité du contribuable.

**INSCRIRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE
EST UN DROIT
MAIS AUSSI UN DEVOIR.**

Pour plus de renseignements, contactez le

CENTRE D'INFORMATION CIVIQUE
242 bis, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Le mot de la Gendarmerie

Les Gendarmes de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-SAUFLIEU remercient la municipalité de pouvoir insérer ces quelques lignes dans le bulletin municipal.

RAPPEL POUR LA SECURITE ROUTIERE

En cette période de l'année les conditions atmosphériques multiplient considérablement les risques d'accidents. Il est demandé de redoubler de vigilance et d'appliquer ces consignes de sécurité :

- Vérifiez régulièrement l'équipement de votre véhicule - pneumatiques - éclairage avant et arrière, essuie glaces.
- Lorsque la visibilité est réduite notamment en cas de brouillard, de pluie ou de chute de neige la circulation se fait obligatoirement en feux de croisement, non pas par souci de mieux voir mais dans le but d'être mieux perçu par les autres usagers.
- Attachez les ceintures de sécurité et adopter des systèmes de retenue qui soient adaptés à la morphologie de vos enfants.
- Respectez les limitations de vitesse (50 km/h en agglomération) et adapter votre vitesse aux conditions de circulation (trafic et les conditions atmosphériques)
- Avant tout départ, étudiez votre itinéraire. Il vous est possible de consulter le Centre Régional d'Information Routière . C.R.I.R. tél. 03 22 28 47 33

NOTA

Ces derniers temps, il est constaté une recrudescence d'accidents impliquant des animaux sauvages (sanglier, renard, chevreuil etc...) en la matière, voici ce que vous devez faire et ne pas faire !

- Ne pas transporter l'animal
 - Avertir le Maire de la localité où vient de se produire l'accident, ou à défaut la gendarmerie locale.
 - Recueillir les coordonnées d'éventuels témoins pour attester des faits.
 - Faire une déclaration à votre compagnie d'assurance qui devrait vous indemniser déduction faite de la franchise et sans malus à condition que votre contrat comporte la clause de garantie dommages accidents.
- S'il est prouvé qu'une société de chasse ou le propriétaire du terrain a commis une faute, une négligence ou une imprudence en chassant par exemple trop près de la route c'est l'assurance de ces gens qui interviendra . Prenez contact avec votre compagnie d'assurance qui vous donnera tout renseignement complémentaire.

SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS :

Soyez assurés que la Gendarmerie a le souci permanent de votre sécurité ainsi que celle de vos biens. Il est nécessaire de nous apporter votre aide afin de remplir au mieux notre mission. A cette fin, nous vous rapellons que tout fait anormal (présence de véhicules ou individus suspects) doit nous être signalé, de jour comme de nuit. Dans la mesure du possible nous effectuerons ou ferons effectuer les vérifications immédiatement.

N'hésitez pas à nous signaler les dates de votre absence et éventuellement le lieu où il est possible de vous contacter. Avisez votre voisin afin d'organiser une surveillance réciproque de votre résidence en cas d'absence prolongée.

Il est conseillé aux personnes du troisième âge d'exiger une carte professionnelle à tout employé ou fonctionnaire qu'elles ne connaissent pas et même si elles le désirent, vérifier la situation de ceux-ci en téléphonant à la gendarmerie.

A de rares exceptions, ne jamais remettre de l'argent à ces personnes ou montrer l'endroit où vos économies sont rangées. Il convient également d'être très prudent sur la signature de contrat, bon d'achat ou tout autre document par lequel vous contractez un achat. Ne faites pas confiance et ne laissez pas des démarcheurs renseigner vos chèques.

PHENOMENES DE SOCIETE :

" Les services des Douanes interceptent un chargement de 51.000 doses de ..."

" M. .X. , suite à une violente dispute et alors qu'il se trouve sous l'empire de l'alcool, tire sur son enfant"

" Un conducteur ivre fauche et tue de jeunes enfants..."

" Battue depuis de nombreuses années, Mme .X. se venge et abat son mari..."

" Un enfant martyrisé par ses parents est décédé des suites des sévices endurés..."

Les exemples rapportés par la presse sont éloquentes. Les fléaux à combattre sont connus.

QUELQUES MOTS SUR LA REGLEMENTATION :

Le contrôle technique est obligatoire pour toutes les voitures particulières de + 4 ans et pour les véhicules utilitaires de + 3 ans.

Attention ! les déclarations d'armes des 4°, 5° et 7° catégories doivent être établies avant le 31.12.1996. Ces déclarations ne concernent pas les armes de chasse à 01 ou 02 canons lisses . Ces déclarations sont recevables en Préfecture, au Commissariat de police et plus généralement à la Gendarmerie. N'hésitez pas à vous renseigner avant qu'il ne soit trop tard!

En hiver, par temps de neige et de verglas, chaque propriétaire et locataire est responsable de son pas de porte. C'est à dire qu'il doit veiller à ce que son trottoir soit praticable mais également que l'évacuation sur la voie publique de certaines eaux ne fassent de plaques de verglas. En cas d'accident, la responsabilité du riverain est engagé !.

POUR LES JEUNES :

Les Jeunes filles et garçons désirant effectuer leur service militaire en qualité de Gendarme Auxiliaire sont invités à se présenter à l'unité où tout renseignement utile leur sera communiqué. Un délais de quatre à six mois est nécessaire entre le dépôt de candidature et le départ effectif.

Selon les lieux et les circonstances, les Gendarmes Auxiliaires participent à certaines missions de la Gendarmerie, plus spécialement liées à des activités de prévention et de secours (en montagne, sur les routes, sur les côtes et les plans d'eau). Ils peuvent en outre être appelés à remplir des fonctions techniques (opérateur radio, mécanicien auto, secouriste, conducteur)

La drogue: Malgré toutes les arrestations, malgré toutes les saisies de stupéfiants, nos jeunes sont en danger. Les "copains", l'ennui, le stress, les contraintes de la vie, l'envie de nouveauté peuvent faire basculer un destin dès que la drogue s'en mêle. Ce fléau existe et son moteur c'est l'argent.

- La drogue existe, elle est partout, même dans le petit village, quelque soit le milieu social.
- Parents!, avant qu'il ne soit trop tard, discutez avec vos enfants, désignez l'ennemi!

DROGUE INFO SERVICE - tél. 05.23.13.13 (Appel gratuit et anonyme)

L'alcool: Moins sournois que les stupéfiants, il s'agit aussi d'une drogue. Les occasions de "boire un coup" sont nombreuses. Il faut les limiter, modérer sa consommation. Les problèmes ne disparaîtront pas avec l'alcool. Ne donnez pas le mauvais exemple! Les enfants imitent les parents. N'oublions pas que l'alcool au volant est responsable de 4000 morts par an, sans parler des maladies de l'alcoolisme et de son aspect visuel.

Pour en parler: votre médecin et les associations de lutte contre l'alcoolisme.

ALCOOLIKES ANONYMES - tél. 03.22.92.26.80

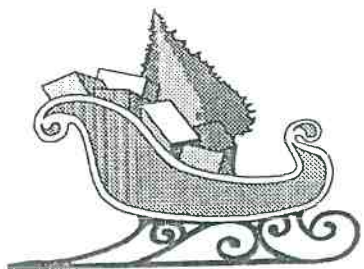
Les violences physiques et morales: Femmes et enfants en sont victimes. Il faut réagir. Le temps du chef de famille tout puissant est terminé, femmes et enfants sont des êtres humains. Quelle honte de battre femmes et enfants! Mais quelle honte aussi de ne rien dire ou rien faire!

L'actualité, ces derniers temps, s'en ait fait largement l'écho. L'horreur de cette situation a été dénoncée et reconnue par tous, continuons à la combattre en restant vigilant car les victimes ont pour le plus grand nombre d'entre-elles ce mutisme ou cette " pudeur " qui leur interdit de dénoncer leur tortionnaire.

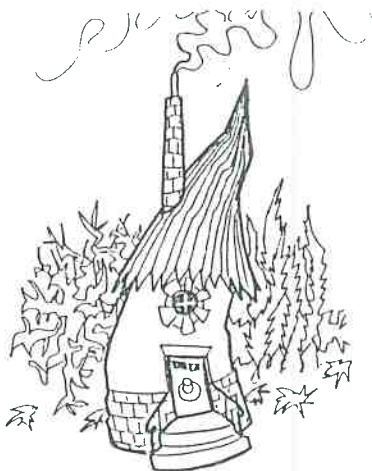
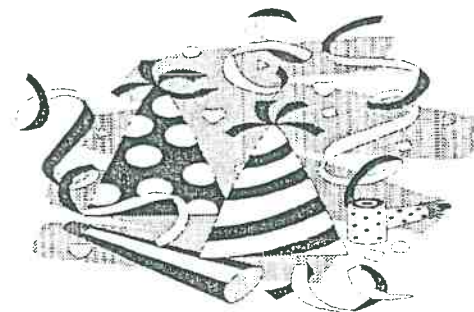
SOS VIOLENCES FEMMES : Tél. 03.22.52.09.52

Quelque soit le problème, n'hésitez pas ! Prenez contact avec les associations créées dans le but de vous écouter et de vous conseiller. Pas de risque, n'ayez pas honte de faire part de vos remarques et observations à la Gendarmerie. Nous sommes aussi là pour vous écouter et vous conseiller.

Votre appel restera ANONYME !



Afin d'obtenir de plus amples renseignements sur les informations divulguées dans ce bulletin, l'équipe municipale se tient à votre entière disposition durant les permanences de Mairie, les Lundis et Jeudis de 17 h 30 à 19 h.



Bulletin d'Informations Municipales

rédigé par :

M. Jean Eric DECROIX
M. Maurice NAVARRE
M. Francis GOURGUECHON
M. Bruno BARDET
M. Fabrice MASSET

sous la responsabilité du Maire

